canadiens. Nous avons donc l'obligation morale d'assurer que plein du conse

Le Conseil des arts du Canada est un des organismes touchés par cette mesure législative. En tant que conseil subventionnaire, sa budgétisation devrait être assez simple et non controversée. Un plan d'activité exposant la mission de l'organisme, des objectifs et un échéancier pour atteindre ces objectifs sont indispensables à la bonne marche d'un conseil subventionnaire. Sans un tel plan, toute entreprise fait faillite. Sans un tel plan, le conseil subventionnaire devient la proie de tous les groupes d'intérêts spéciaux. Il se crée un écart de responsabilité entre l'organisa-

tion et ceux qui la financent et les contribuables se sentent privés

ces fonds sont dépensés aussi judicieusement que possible.

## • (1845)

de leurs droits.

Cela explique peut-être en partie le problème véritable du Conseil des arts du Canada. Puisqu'il n'a ni vision à long terme, ni plan directeur, ni objectifs, les groupes d'intérêts spéciaux le contrôlent jusqu'à un certain point en décidant quels projets ou quelles personnes sont dignes d'un financement. C'est la seule explication possible pour la subvention de 10 000 \$ que le conseil a accordée au Writers' Union of Canada pour la tenue, à Vancouver l'année dernière, d'une conférence sur le thème «Writing through Race». Cette conférence pratiquait ouvertement la discrimination raciale contre un segment de notre société et elle le faisait à même les deniers publics.

Comme Robert Fulford l'a écrit à l'époque, quelle que fût la raison invoquée, il est inconcevable que le Writers' Union of Canada ait voulu réinventer l'apartheid. Lorsque les médias ont été informés de cette situation, le directeur associé, Brian Anthony, a osé défendre la subvention. Il a déclaré que l'appui à des conférences de la sorte, qui cherchaient la solution au problème des barrières systémiques, qu'elles soient sexuelles, culturelles, artistiques ou raciales, servait à jeter un pont entre les artistes et le public.

Ce n'est pas le point de vue du Parlement du Canada et cette façon de voir n'est pas inscrite dans la loi constitutive du Conseil des arts du Canada. Toutefois, il est impossible de tenir le conseil responsable de ce geste scandaleux.

Un autre cas de gaspillage au conseil a été mis à jour la semaine dernière lorsqu'on a appris que le directeur de cet organisme reçoit une allocation de 1 300 \$ par mois en plus de son généreux traitement qui se situe entre 110 000 \$ et 130 000 \$. Le directeur reçoit cette allocation en lieu et place des frais de déménagement parce qu'il habite à Montréal et doit venir à Ottawa pour son travail.

Je suggère au ministre du Patrimoine de trouver un fonctionnaire qui soit prêt à venir habiter à Ottawa, ce qui ferait épargner de l'argent durement gagné aux contribuables. J'ai trouvé intéressant d'apprendre que le Conseil des arts du Canada reçoit chaque année 98,4 millions de dollars payés par les contribuables. Croyant que le Conseil des arts du Canada était un organisme subventionnaire, j'ai été secoué d'apprendre que, sur les 98,4 millions de dollars qu'il reçoit, 21 millions sont dépensés en frais d'administration. Il semble que les 248 employés à temps

## Initiatives parlementaires

plein du conseil qui établissent les chèques ont constitué toute une bureaucratie, depuis la création de l'organisme en 1957.

L'obligation de rendre des comptes au Parlement au fil des ans aurait pu prévenir la situation actuelle et pourrait aider le Conseil des arts du Canada à se conformer au récent budget et à réduire ses dépenses efficacement comme le fait le reste du gouvernement. Une vision d'ensemble claire et l'obligation de rendre des comptes aideraient le conseil à éviter la paperasserie et l'élaboration de politiques comme c'est le cas actuellement.

Les peintures que le Musée des beaux—arts a récemment acquises ont soulevé beaucoup de controverse. On dit que certaines de ces oeuvres vaudraient des millions de dollars, malgré leur apparence simpliste aux yeux des profanes. Cette controverse a amené beaucoup de personnes à me demander si l'on avait gaspillé l'argent des contribuables en achetant ces oeuvres. Le débat qui s'ensuit est habituellement centré autour de la question de la définition de l'art.

Selon la Loi sur le Conseil des arts du Canada, cet organisme a pour mission de «favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts». Je crois qu'une partie de la réponse à la définition de l'art se trouve dans cette phrase, qui sous-entend la notion de plaisir. Si les Canadiens n'y trouvent pas de plaisir, s'ils sont choqués de voir que leur argent sert à de telles fins, toute notion de plaisir est perdue.

Si les habitants de ma circonscription reviennent choqués d'une visite qu'ils ont effectuée à Ottawa, où ils sont allés au Musée des beaux—arts du Canada, comment pouvons—nous dire que nous tirons le rendement maximal de l'argent dépensé? Nous ne pouvons sûrement pas justifier cela au sens où la loi l'entend, parce que les gens éprouvent du ressentiment et non de l'agrément, comme le veut la loi.

Bon nombre de personnes en faveur de ce type d'art essaient de balayer ces critiques en laissant entendre que certaines personnes, comme les habitants de ma circonscription, ne comprennent tout simplement pas ce qu'est l'art. Je ne sais pas si c'est vrai, mais chose certaine, on peut se demander s'il est approprié que cet art soit financé avec l'argent des contribuables. Si une vaste majorité des habitants de ma circonscription estiment qu'il vaudrait mieux utiliser nos rares ressources pour la recherche médicale, la défense nationale ou les services de police, je me ferai un plaisir de les appuyer.

Le Parti réformiste a élaboré, à propos des industries culturelles, une politique qui concerne le Conseil des arts du Canada, le Musée des beaux—arts du Canada et d'autres centres d'art. Il veut laisser la communauté culturelle du Canada se développer et croître sans protection inutile et sans réglementation du gouvernement. Nous sommes en faveur d'un marché culturel libre qui offre des choix tout en diminuant les coûts pour les consommateurs, parce que les services sont fournis par les secteurs qui sont en mesure de les fournir de la façon la plus efficace qui soit. Telle est notre vision du développement de la culture.

## • (1850)

Nous avons une vision du Canada nouvelle et améliorée où les Canadiens peuvent se servir de leur propre jugement pour choisir les gagnants et les perdants sur le marché de la culture. Cela se fait déjà dans une large mesure.